

Rapport d'activité 2023  
**Mutuelle Neuchâteloise**  
Assurance Maladie



groupemutuel

# Votre assureur en bref

Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie évolue dans le domaine de l'assurance indemnités journalières LAMal. Cette activité font l'objet d'une surveillance continue et stricte de la part de l'autorité de surveillance, l'OFSP (Office Fédéral de la Santé Publique).

## Raison sociale

Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie

## Statut juridique

Fondation au sens des art. 80 ss CCS

## Siège social

Neuchâtel

## Conseil de fondation

Présidente	Mme Karin Perraudin
Vice-président	M. Didier Boillat
Secrétaire	M. Roland Marcel Eberle
Membres	M. Hugues Apothéloz
	M. Charles Relecom

## Direction générale en 2023

Directeur général	M. Thomas Boyer
Directrice et	Mme Sophie Revaz
Directeurs	M. Philippe Buthey
	M. Vincent Claivaz
	M. Thomas J. Grichting
	M. Pierre-Luc Marilley
	M. Paul Rabaglia
	M. Jérôme Mariéthoz
	M. Cédric Scheiben

## Organe de révision externe

Ernst & Young SA  
Avenue de la Gare 39a  
1003 Lausanne

## Chiffres-clés

		2023	2022
Résultat annuel	CHF	132 540	-107 463
Nombre d'assurés perte de gain (LAMal)		2134	2138
Total du bilan	CHF	4 810 945	4 763 109
<b>Chiffre d'affaires brut pour l'assurances indemnités journalières (LAMal)</b>	CHF	1 858 056	1 919 453
<b>Provisions totales pour sinistres non-liquidés</b>	CHF	40 505	25 887
en % des prestations nettes d'assurance		3,1%	1,6%
<b>Total des fonds propres LAMal</b>	CHF	3 310 286	3 177 746
en % des primes brutes		178,2%	165,6%
<b>Performance des placements</b>		5,2%	-11,1%

# Gouvernance

## Le conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA et ses commissions spécialisées

Le conseil d'administration est l'organe de conduite stratégique de Groupe Mutuel Holding SA. Il est composé de cinq à neuf membres, élus pour quatre ans. Il décide de la position et de la stratégie d'entreprise, exerce la haute direction et la haute surveillance, fixe l'organisation et les principes du système de contrôle interne.

Son travail est soutenu par trois commissions spécialisées :

- la commission d'audit et des risques,
- la commission projets stratégiques et innovation,
- la commission de rémunération et de nomination.

Les commissions informent régulièrement le conseil d'administration de leurs activités.

## Les membres du conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA pour l'année 2023

<sup>1</sup> Membre de la commission d'audit et des risques

<sup>2</sup> Membre de la commission projets stratégiques et innovation

<sup>3</sup> Membre de la commission de rémunération et de nomination

**Karin Perraudin – Présidente**<sup>2</sup>

**Roland Marcel Eberle – Vice-président**<sup>3</sup>

**Fabio Naselli Feo – Secrétaire**<sup>1,2</sup>

**Marc-André Ballestraz – Membre**<sup>1,3</sup>

**Jean-Blaise Conne – Membre**<sup>1</sup>

**Charles Relecom – Membre**<sup>2,3</sup>

**Petra Feigl-Fässler (dès le 01.07.2023) – Membre**<sup>3</sup>

**Jürg E. Tschanz – Membre**<sup>2</sup>

**Urs Schwaller (jusqu'au 30.06.2023) – Membre**<sup>1,3</sup>

## Les membres du conseil de fondation de Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie

**Karin Perraudin – Présidente**

**Didier Boillat – Vice-président**

**Roland Marcel Eberle – Secrétaire**

**Hugues Apothéloz – Membre**

**Charles Relecom – Membre**

## La direction générale

La conduite opérationnelle du Groupe Mutuel et de l'ensemble de ses membres incombe à la direction générale. Elle met en œuvre les stratégies approuvées par le conseil d'administration et met en application les principes de gestion des risques. En outre, elle assure le suivi des évolutions légales et réglementaires et veille à leur respect.

## Les membres de la direction générale en 2023

**Thomas Boyer – Directeur général**

**Philippe Buthey – Technologie**

**Vincent Claivaz – Santé & Prévoyance Clients Entreprise**

**Sophie Revaz – Prestations individuelles**

**Thomas J. Grichting – Services**

**Pierre-Luc Marilley – Relation clients**

**Paul Rabaglia – Finances**

**Jérôme Mariéthoz – Santé & Prévoyance Clients Privés**

**Cédric Scheiben – Distribution**

## Code de conduite

Groupe Mutuel Holding SA dispose d'un code de conduite, adopté par ses organes dirigeants, pour encadrer toutes ses activités. Le code de conduite expose clairement les valeurs éthiques et professionnelles ainsi que les consignes de comportement.

Ce code doit être respecté par tous les organes dirigeants et tous les collaborateurs de Groupe Mutuel Holding SA ou de ses sociétés membres, sans exception. Ce code de conduite est soutenu par une plateforme d'alerte externe spécialisée et indépendante, qui permet aux collaborateurs d'annoncer d'éventuels agissements qui ne respectent pas le code de conduite ou les lois en vigueur. Le but est de protéger tant les employés eux-mêmes que l'entreprise en préservant une bonne gouvernance au sein du Groupe Mutuel.

## Système de contrôle interne

Le conseil d'administration a adopté des lignes directrices et des principes en matière de gestion des risques et de contrôles. Il a chargé la direction générale de procéder à sa mise en œuvre.

Le processus de gestion des risques et le système de contrôle interne permettent d'identifier les risques potentiels, de les analyser et d'élaborer les mesures adéquates. La mise en œuvre de la gestion des risques et du système de contrôle interne suit le principe des trois lignes de défense.

- La première ligne de défense est assurée par la ligne de management et les unités opérationnelles.
- La deuxième ligne de défense comprend les fonctions de contrôle, notamment les fonctions compliance, gestion des risques et actuaire responsable.
- L'audit interne forme la troisième ligne de défense.

Les fonctions de contrôle et l'audit interne disposent d'un droit illimité à l'information et jouissent de l'indépendance nécessaire à l'exercice de leur activité.

## Compliance

La fonction compliance est chargée de la conformité envers la législation et de la réglementation interne et externe du Groupe Mutuel ainsi que de celle de toutes les sociétés lui ayant délégué l'exercice de la fonction compliance.

## Gestion des risques

La fonction gestion des risques est chargée de la surveillance et la gestion adéquate des risques, notamment de la revue indépendante des risques et contrôles ainsi que de la gestion du système de contrôle interne.

## Audit interne

L'audit interne soutient le conseil d'administration dans son rôle de haute surveillance. Il l'informe régulièrement du résultat de ses contrôles et propose des mesures d'amélioration.

## Rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction générale

La rémunération du conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA est régie par un règlement adopté par les organes de toutes les sociétés de la holding. Elle se compose d'honoraires fixes et du remboursement des frais de représentation ou de déplacement. Aucune part variable n'est allouée. Ce règlement, pour toutes les sociétés de la holding, limite les rémunérations annuelles par entité à CHF 25 000.- pour le/la président(e) et à CHF 24 000.- pour les autres administrateurs. La rémunération annuelle totale des membres du conseil d'administration est également plafonnée, quel que soit le nombre de postes d'administrateurs qu'ils occupent au sein des sociétés de Groupe Mutuel Holding SA. Le plafond est de CHF 250 000.- pour le/la président(e), CHF 120 000.- pour le vice-président et pour le président de la commission d'audit et des risques, CHF 110 000.- pour les présidents des autres commissions spécialisées et CHF 100 000.- pour les autres administrateurs.

En 2023, le conseil de fondation de Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie a été rémunéré à hauteur de CHF 8000.-, la rémunération la plus importante s'élevant à CHF 1600.-.

Le conseil d'administration de Groupe Mutuel Holding SA fixe, sur proposition de la commission de nomination et de rémunération, la rémunération de la direction générale. Les principes de rémunération des membres de la direction générale sont arrêtés dans un règlement édicté par le conseil d'administration. Cette rémunération se compose d'un salaire fixe et d'une indemnité variable dépendant des résultats de l'année précédente.

La part variable versée dépend du degré de réalisation des objectifs dans les catégories suivantes :

- Résultats financiers et opérationnels des différentes entités du groupe et objectifs liés aux projets stratégiques.
- Objectifs quantitatifs et qualitatifs individuels.

Les objectifs sont fixés pour une année et aucune rémunération différée n'est octroyée. Les éventuels honoraires relatifs à des mandats professionnels pour le compte du Groupe Mutuel au sein d'autres sociétés sont entièrement reversés à l'entreprise.

Le total des paiements versés en numéraire (fixes et variables) en 2023 aux membres de la direction générale s'élève à CHF 3 257 307.-. Les cotisations de prévoyance de l'employeur s'élèvent à un total de CHF 518 935.-. La rémunération la plus élevée a été perçue par le CEO avec des paiements en numéraire de CHF 669 802.- et des cotisations de prévoyance de l'employeur de CHF 114 900.-.

La part de Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie sur cette rémunération de la direction générale est de 0,02%, soit CHF 634.-, dont CHF 131.- pour la plus importante.

# Gestion des capitaux

## Rétrospective

*What a difference a year makes...*

Les craintes de récession affichées par une majorité d'économistes à la fin de l'année 2022 n'auront été suivies d'aucun effet. Le marché de l'emploi est resté robuste en Europe et aux Etats-Unis et les marges des entreprises ont continué leur progression. La lutte contre l'inflation initiée par les banques centrales en 2022 s'est vue couronnée de succès. En effet, si l'inflation est restée au-dessus de l'objectif des 2%, les tendances inflationnistes ont perdu de leur vigueur et les taux enregistrés en fin d'année ont retrouvé des niveaux en-dessous des taux directeurs.

En Suisse, la croissance économique a été atone, mais le taux de chômage a conservé son plus bas historique. La disparition du Credit Suisse, racheté par UBS, n'a pas provoqué de grands remous sur les marchés suite à l'intervention musclée du gouvernement et de la BNS. Les problématiques rencontrées dans plusieurs banques de la Silicon Valley ont également été adressées par la Réserve fédérale et le Trésor américains. Les leçons du passé semblent avoir été retenues. L'année 2023 entrera également dans l'histoire comme l'année la plus chaude depuis le début du suivi des températures sur la planète.

## Perspectives

Le développement du conflit russo-ukrainien, la non-résolution du conflit en Palestine, les élections américaines, les élections européennes et la trajectoire des taux d'intérêts sont les grandes inconnues de l'année 2024. Nous assistons en ce début d'année à la publication de chiffres économiques plutôt solides, avec une inflation maîtrisée, mais plutôt « collante », encore au-dessus de l'objectif de 2%, sauf en Suisse où celle-ci se retrouve assez nettement en-dessous de cette limite. Hors facteurs exogènes, un atterrissage en douceur des économies occidentales peut être raisonnablement anticipé. Nous ne notons pas de baisse de prix de la part des entreprises, malgré un coût des matières premières nettement inférieur aux deux années antérieures. Les marges devraient ainsi rester confortables, la hausse des salaires semblant à bout de souffle.

Nous anticipons donc une année positive, tant sur les obligations que sur les actions, dans une moindre mesure toutefois que celle que nous avons connue en 2023.

## Stratégie ESG (Environnement, Social, Gouvernance)

La politique ESG des sociétés du Groupe Mutuel a été implémentée dès 2021. L'année qui vient de s'achever s'est inscrite dans la continuité et le renforcement des mesures quant au positionnement des actifs sous le prisme de l'ESG. L'audit annuel de Conser SA, expert indépendant, a confirmé l'évolution positive de la méthodologie d'investissement adoptée. La qualité ESG des portefeuilles obtient une évaluation globale de A, la seconde meilleure note atteignable (sur une échelle allant de A+ à D) alors que l'indice de référence est évalué à B+.

Un rapport de durabilité complet est publié pour la première fois cette année.



# Revue des états financiers

## Produits d'assurance

Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie a terminé l'année 2023 sur un chiffre d'affaires net de 0,9 million de francs, soit une baisse de 13,6% par rapport à l'année 2022.

## Charges d'assurance

Les prestations nettes versées durant l'année en faveur de nos assurés s'élèvent à 0,6 million de francs, en baisse de 19,7% par rapport à l'année précédente.

L'ensemble des frais de gestion et d'administration s'élève à CHF 155 607.- pour l'exercice 2023, en baisse par rapport à l'année comparative.

## Résultat des placements

Les placements ont connu une belle année 2023 avec un résultat net de plus de CHF 110 000.-, ce qui permet de renforcer la solidité financière de Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie.

## Résultat de l'exercice

Le résultat d'entreprise enregistré pour l'exercice 2023 un bénéfice de CHF 132 540.-, montant intégralement attribué aux réserves.

# Rapport financier

## Compte de résultat

- 11 Compte de résultat
- 12 Bilan
- 13 Tableau des flux de trésorerie
- 14 Tableau de variation des fonds propres

## Annexes aux comptes 2023

- 15 Principes comptables et méthodes d'évaluation
- 17 Compte de résultat par domaine d'activité
- 18 Explications relatives au compte de résultat
- 19 Explications relatives au bilan
- 21 Autres indications
- 22 Proposition d'utilisation du résultat
- 23 Rapport de l'organe de révision

## Compte de résultat

	Annexe	2023	2022
<b>Produits</b>			
en CHF			
<b>Primes acquises pour propre compte</b>	<b>1</b>	<b>864 202</b>	<b>1 000 098</b>
<hr/>			
<b>Charges</b>			
en CHF			
Charges de sinistres et prestations	<b>2</b>	- 645 679	- 804 488
Variation des provisions techniques	<b>8</b>	- 7 618	27 731
Autres charges d'assurance		- 32 840	- 25 818
<b>Total des charges de l'assurance</b>		<b>- 686 137</b>	<b>- 802 575</b>
<hr/>			
<b>Frais de gestion et d'administration</b>	<b>3</b>	<b>- 155 607</b>	<b>- 182 836</b>
<hr/>			
<b>Résultat technique de l'assurance</b>		<b>22 458</b>	<b>14 688</b>
<hr/>			
Autres charges financières		- 236	- 10 512
Produits sur les placements en capitaux	<b>4</b>	151 544	31 124
Charges sur les placements en capitaux	<b>4</b>	- 41 225	- 291 762
Modification de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		-	149 000
<hr/>			
<b>Autres résultats d'exploit. et résultats sur les capitaux</b>		<b>110 082</b>	<b>- 122 151</b>
<hr/>			
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>132 540</b>	<b>- 107 463</b>

## Bilan

	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
<b>Actifs</b>			
<b>en CHF</b>			
Placements de capitaux	5	2 234 516	2 071 591
Comptes de régularisation	6	40 023	4 879
Créances	7	719 471	861 841
Liquidités		1 816 934	1 824 799
<b>Total des actifs</b>		<b>4 810 945</b>	<b>4 763 109</b>

	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
<b>Passifs</b>			
<b>en CHF</b>			
Réserves sur assurances indemnités journalières LAMal		3 310 286	3 177 746
<b>Fonds propres</b>		<b>3 310 286</b>	<b>3 177 746</b>
Provisions techniques pour propre compte	8	40 505	25 887
Autres provisions techniques	8	8 000	15 000
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	9	104 000	104 000
Comptes de régularisation	10	11 175	24 700
Dettes	11	1 336 980	1 415 776
<b>Fonds étrangers</b>		<b>1 500 659</b>	<b>1 585 363</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>4 810 945</b>	<b>4 763 109</b>

## Tableau des flux de trésorerie

en CHF	2023	2022
<b>Résultat</b>	<b>132 540</b>	<b>- 107 463</b>
Amortissements / revalorisations sur les placements de capitaux	- 90 868	278 288
Amortissements / revalorisations sur les créances	1 000	-
Modification des provisions techniques pour propre compte	14 618	- 32 731
Modification des autres provisions techniques	- 7 000	5 000
Modification des provisions pour les risques des placements de capitaux	-	- 149 000
Augmentation / diminution des créances	141 369	- 221 039
Augmentation / diminution des comptes de régularisation actifs	- 35 144	1 933
Augmentation / diminution des dettes	- 78 797	- 822 340
Augmentation / diminution des comptes de régularisation passifs	- 13 525	12 000
<b>Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</b>	<b>64 193</b>	<b>- 1 035 352</b>
Investissements / désinvestissements nets dans des placements de capitaux	- 72 057	- 11 422
<b>Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement</b>	<b>- 72 057</b>	<b>- 11 422</b>
<b>Flux de fonds provenant de l'activité de financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total du flux de fonds net</b>	<b>- 7 864</b>	<b>- 1 046 774</b>
Liquidités état initial 01.01.	1 824 799	2 871 573
Liquidités état final 31.12.	1 816 934	1 824 799
<b>Variation des liquidités</b>	<b>- 7 864</b>	<b>- 1 046 774</b>

## Tableau de variation des fonds propres

en CHF	Réserves sur assurances indemnités journalières LAMaI	Résultat	Capital propre
<b>Fonds propres au 31.12.2022</b>	<b>3 285 209</b>	<b>- 107 463</b>	<b>3 177 746</b>
Répartition du résultat de l'année précédente	- 107 463	107 463	-
<b>Fonds propres au 01.01.2023</b>	<b>3 177 746</b>	<b>-</b>	<b>3 177 746</b>
Résultat annuel		132 540	132 540
<b>Fonds propres au 31.12.2023</b>	<b>3 177 746</b>	<b>132 540</b>	<b>3 310 286</b>

Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie est une fondation au sens des articles 80 ss CC et n'a de ce fait pas de capital-actions.

# Annexe aux comptes 2023

## Principes comptables et méthodes d'évaluation

### Présentation des comptes

Les comptes statutaires ont été établis selon l'ensemble du référentiel Swiss GAAP RPC et correspondent au droit suisse. La présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC repose sur des critères économiques et donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les états financiers reposent sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation.

### Date du bilan

Le jour de référence de clôture est le 31 décembre.

### Principes d'évaluation

L'évaluation se fait de manière uniforme dans chacun des postes du bilan. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes s'applique aux états financiers.

### Conversion monétaire

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. La conversion de postes tenus en monnaies étrangères se fait selon la méthode du cours de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction.

### Placements de capitaux

Les placements de capitaux sont évalués aux valeurs cotées en bourse. Les variations de valeur sont enregistrées comme des bénéfices non réalisés dans les produits ou comme des pertes non réalisées comptabilisées dans les charges du compte de résultat sur placements.

Les intérêts courus figurent dans les actifs de régularisation.

### Actifs de régularisation

Les comptes de régularisation actifs comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

### Créances

Les créances envers les assurés, les tiers et les parties liées sont évaluées à la valeur nominale. Des provisions sur créances sont calculées sur les différents types de débiteurs afin de couvrir des risques de pertes d'encaissement.

### Liquidités

Ce poste comprend les liquidités opérationnelles, évaluées à la valeur nominale.

### **Provisions techniques pour propre compte**

Les provisions pour sinistres, y compris les provisions pour les coûts de traitement des sinistres, sont calculées selon la méthode du taux historique de liquidation et en tenant compte du rythme de remboursement connu à la date d'établissement des comptes. Ces provisions servent à estimer les sinistres survenus dans l'année mais pas encore payés car non annoncés par l'assuré, en attente de paiement ou payés partiellement.

### **Autres provisions techniques**

Des provisions pour vieillissement sont constituées. Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du volume des primes indemnités journalières LAMal.

### **Provisions pour risques liés aux placements de capitaux**

Des provisions pour risques liés aux placements de capitaux sont constituées pour des risques spécifiques de marché sur les placements de capitaux, afin de tenir compte des fluctuations des valeurs actuelles. La méthode d'évaluation retenue („Risk adjusted capital“) permet de calculer les bornes inférieures et supérieures de la provision pour risques liés aux placements de capitaux. La borne inférieure est définie par un niveau de sécurité de 99% et la prise en compte d'un écart-type (volatilité sur 12 mois). La borne supérieure est définie par le même niveau de sécurité, avec la prise en compte de deux écarts-type (volatilité sur 24 mois). Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du rendement attendu en intégrant divers facteurs de risques (volatilité de la stratégie, rendement attendu de la stratégie/allocation, degré de probabilité).

Si les placements de capitaux subissent des pertes de valeur particulièrement importantes durant la période sous revue, la réserve pour risques liés aux placements de capitaux peut être dissoute totalement ou partiellement avec effet sur le résultat. Si les placements de capitaux enregistrent des gains de valeur particulièrement importants durant la période sous revue, la réserve pour risques liés aux placements de capitaux peut être augmentée jusqu'à la valeur cible avec effet sur le résultat.

### **Passifs de régularisation**

Les comptes de régularisation passifs comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

### **Dettes**

Les engagements envers les tiers et les parties liées sont évalués à la valeur nominale.



## Annexe aux comptes 2023

### Compte de résultat par domaine d'activité

en CHF	Assurances indemnités journalières LAMal				Total	
	2023	2022	Variation en %	2023		2022
<b>Produits</b>						
Primes brutes	1 858 056	1 919 453	-3.2%	1 858 056	1 919 453	-3.2%
Part aux excédents à verser	- 71 077	- 74 728	-4.9%	- 71 077	- 74 728	-4.9%
Diminution des cotisations (*)	13 502	230 199	-94.1%	13 502	230 199	-94.1%
Primes de réassurance	- 936 279	- 1 074 826	-12.9%	- 936 279	- 1 074 826	-12.9%
<b>Primes acquises pour propre compte</b>	<b>864 202</b>	<b>1 000 098</b>	<b>-13.6%</b>	<b>864 202</b>	<b>1 000 098</b>	<b>-13.6%</b>
<b>Charges</b>						
Prestations	- 1 325 119	- 1 633 874	-18.9%	- 1 325 119	- 1 633 874	-18.9%
Prestations du réassureur	679 440	829 386	-18.1%	679 440	829 386	-18.1%
Variation des provisions techniques pour propre compte	- 14 618	32 731	n/a	- 14 618	32 731	n/a
Autres charges d'assurance	- 32 840	- 25 818	27.2%	- 32 840	- 25 818	27.2%
Variation des autres provisions techniques	7 000	- 5 000	n/a	7 000	- 5 000	n/a
<b>Charges de sinistres et prestations pour propre compte</b>	<b>- 686 137</b>	<b>- 802 575</b>	<b>-14.5%</b>	<b>- 686 137</b>	<b>- 802 575</b>	<b>-14.5%</b>
<b>Frais de gestion et d'administration</b>	<b>- 155 607</b>	<b>- 182 836</b>	<b>-14.9%</b>	<b>- 155 607</b>	<b>- 182 836</b>	<b>-14.9%</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>- 841 744</b>	<b>- 985 411</b>	<b>-14.6%</b>	<b>- 841 744</b>	<b>- 985 411</b>	<b>-14.6%</b>
<b>Résultat technique de l'assurance</b>	<b>22 458</b>	<b>14 688</b>	<b>52.9%</b>	<b>22 458</b>	<b>14 688</b>	<b>52.9%</b>
Autres charges financières	- 236	- 10 512	-97.8%	- 236	- 10 512	-97.8%
Produits sur les placements en capitaux	151 544	31 124	386.9%	151 544	31 124	386.9%
Charges sur les placements en capitaux	- 41 225	- 291 762	-85.9%	- 41 225	- 291 762	-85.9%
Modification de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-	149 000	n/a	-	149 000	n/a
<b>Autres résultats d'exploit. et résultats sur les capitaux</b>	<b>110 082</b>	<b>- 122 151</b>	<b>n/a</b>	<b>110 082</b>	<b>- 122 151</b>	<b>n/a</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>132 540</b>	<b>- 107 463</b>	<b>n/a</b>	<b>132 540</b>	<b>- 107 463</b>	<b>n/a</b>

(\*) Les décomptes finaux pour les IJ LAMal sont établis durant l'exercice subséquent sur la base des masses salariales définitives, ce qui peut amener le poste 'diminution des cotisations' à présenter un produit ou une charge selon le montant des primes rétroactives à facturer ou à rembourser.

## Annexe aux comptes 2023

### Explications relatives au compte de résultat

#### 1 Primes acquises pour propre compte en CHF

	2023	2022	Variation
Primes brutes	1 858 056	1 919 453	- 61 397
Part aux excédents	- 71 077	- 74 728	3 651
Primes de réassurance	- 936 279	- 1 074 826	138 547
Primes rétroactives	14 502	231 199	- 216 697
Amortissement sur cotisations	- 0	- 999	999
Variation de la provision "Ducroire"	- 1 000	-	- 1 000
<b>Total</b>	<b>864 202</b>	<b>1 000 098</b>	<b>- 135 896</b>

#### 2 Charges de sinistres et prestations en CHF

	2023	2022	Variation
Prestations de l'assurance indemnités journalières LAMal	- 1 325 119	- 1 633 874	308 755
Part des prestations des réassureurs	679 440	829 386	- 149 947
<b>Total</b>	<b>- 645 679</b>	<b>- 804 488</b>	<b>158 809</b>

#### 3 Frais de gestion et d'administration en CHF

	2023	2022	Variation
Commissions	- 33 505	- 43 125	9 620
Frais d'exploitation divers	- 122 102	- 139 711	17 609
<b>Total</b>	<b>- 155 607</b>	<b>- 182 836</b>	<b>27 229</b>

Durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent, la gestion a été déléguée à Groupe Mutuel Services SA et à Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA. Dès lors, il n'y a pas de personnel employé directement par Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie.

#### 4 Résultats sur les capitaux par catégorie en CHF

	Produits	Charges	Résultat
Obligations et autres titres à revenu fixe	72 127	- 3 824	68 302
Actions	9 065	- 2 756	6 309
Autres placements	70 352	- 34 645	35 707
<b>Total</b>	<b>151 544</b>	<b>- 41 225</b>	<b>110 319</b>

#### Résultats par catégorie en CHF

Obligations et autres titres à revenu fixe	2023	2022	Variation
Intérêts	11 808	10 740	1 069
Bénéfices réalisés	-	-	-
Pertes réalisées	- 141	- 3 000	2 859
Bénéfices non réalisés	60 318	291	60 027
Pertes non réalisées	- 3 676	- 117 185	113 509
Charges sur capitaux	- 7	- 120	113
<b>Résultat</b>	<b>68 302</b>	<b>- 109 275</b>	<b>177 577</b>

Actions	2023	2022	Variation
Dividendes	2 905	2 900	5
Bénéfices réalisés	2 492	327	2 165
Pertes réalisées	- 70	-	- 70
Bénéfices non réalisés	3 668	-	3 668
Pertes non réalisées	- 2 686	- 2 564	- 122
Charges sur capitaux	-	-	-
<b>Résultat</b>	<b>6 309</b>	<b>663</b>	<b>5 646</b>

Autres placements	2023	2022	Variation
Produits	9 492	9 199	293
Bénéfices réalisés	9 044	4 846	4 198
Pertes réalisées	- 4 333	- 23 247	18 913
Bénéfices non réalisés	51 816	2 821	48 995
Pertes non réalisées	- 25 564	- 140 577	115 014
Charges sur capitaux	- 4 748	- 5 069	321
<b>Résultat</b>	<b>35 707</b>	<b>- 152 027</b>	<b>187 734</b>

# Annexe aux comptes 2023

## Explications relatives au bilan

### 5 Placements de capitaux en CHF

	Valeur de marché au 31.12.2023	Valeur de marché au 31.12.2022	Variation
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 193 267	1 036 734	156 533
Actions	40 858	77 454	- 36 596
Liquidités	105 524	125 422	- 19 897
Placements collectifs	894 866	832 165	62 701
Instruments financiers dérivés	-	- 184	184
Autres placements	894 866	831 981	62 886
<b>Total</b>	<b>2 234 516</b>	<b>2 071 591</b>	<b>162 925</b>

Instruments financiers dérivés en CHF	Devises	Valeur de marché au 31.12.2022		Total
		Actifs	Passifs	
Opérations à terme - couverture	EUR	-	- 184	- 184
<b>Total</b>		<b>-</b>	<b>- 184</b>	<b>- 184</b>

Au 31.12.2023, il n'existe pas d'instruments financiers dérivés ouverts.

### 6 Comptes de régularisation actif en CHF

	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Intérêts courus	6 023	4 879	1 144
Primes à facturer	34 000	-	34 000
<b>Total</b>	<b>40 023</b>	<b>4 879</b>	<b>35 144</b>

### 7 Créances en CHF

	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Créances envers les preneurs d'assurance	40 283	20 274	20 009
- Rééval. des créances envers les preneurs d'assurance	- 2 000	- 1 000	- 1 000
Créances envers des réassureurs (parties liées)	679 440	829 386	- 149 947
Impôts anticipés	1 749	1 633	116
Créances sur partenaires ou parties liées <sup>(2)</sup>	-	7 862	- 7 862
Autres créances	-	3 686	- 3 686
<b>Total</b>	<b>719 471</b>	<b>861 841</b>	<b>- 142 369</b>

Les coûts totaux des tests COVID-19 pris en charge par la Confédération pour l'année 2023 se montent à CHF 0 (2022 : CHF 0).

**8 Provisions techniques pour propre compte et autres provisions techniques en CHF**

<b>Provisions techniques pour propre compte</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>Attribution/ dissolution 2023</b>	<b>31.12.2023</b>
Provisions pour sinistres non liquidés indemnités journ. LAMal	49 857	- 28 153	78 009
Provisions pour sinistres non liquidés réassurance	- 23 970	13 535	- 37 504
<b>Total</b>	<b>25 887</b>	<b>- 14 618</b>	<b>40 505</b>

<b>Autres provisions techniques</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>Attribution/ dissolution 2023</b>	<b>31.12.2023</b>
Provisions de vieillissement indemnités journalières LAMal	15 000	7 000	8 000
<b>Total</b>	<b>15 000</b>	<b>7 000</b>	<b>8 000</b>

**Variation des provisions techniques** - 7 618

**Provisions techniques pour propre compte et autres provisions techniques en CHF**

<b>Provisions techniques pour propre compte</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>Attribution/ dissolution 2022</b>	<b>31.12.2022</b>
Provisions pour sinistres non liquidés indemnités journ. LAMal	111 908	62 052	49 857
Provisions pour sinistres non liquidés réassurance	- 53 290	- 29 320	- 23 970
<b>Total</b>	<b>58 619</b>	<b>32 731</b>	<b>25 887</b>

<b>Autres provisions techniques</b>	<b>31.12.2021</b>	<b>Attribution/ dissolution 2022</b>	<b>31.12.2022</b>
Provisions de vieillissement indemnités journalières LAMal	10 000	- 5 000	15 000
<b>Total</b>	<b>10 000</b>	<b>- 5 000</b>	<b>15 000</b>

**Variation des provisions techniques** 27 731

**9 Provisions pour risques liés aux placements de capitaux en CHF**

	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>Variation</b>
Taux de provisionnement déterminé	4.65%	5.00%	
Placements de capitaux	2 234 516	2 071 591	162 925
Provision nécessaire	104 000	104 000	-
Provision au bilan	104 000	104 000	-

**10 Comptes de régularisation passif en CHF**

	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>Variation</b>
Commissions à payer	-	600	- 600
Autres passifs transitoires	11 175	24 100	- 12 925
<b>Total</b>	<b>11 175</b>	<b>24 700</b>	<b>- 13 525</b>

## 11 Dettes en CHF

	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Primes encaissées d'avance	243 728	266 458	- 22 730
Comptes de passage <sup>(1)</sup>	4 687	-	4 687
Engagement envers des réassureurs (parties liées)	936 279	1 074 826	- 138 547
Participations aux excédents	145 569	74 492	71 077
Dettes envers partenaires ou parties liées <sup>(2)</sup>	6 717	-	6 717
<b>Total</b>	<b>1 336 980</b>	<b>1 415 776</b>	<b>- 78 797</b>

<sup>(1)</sup> Primes ou prestations échues qui ne peuvent ou ne sont pas déjà saisies dans le système de gestion informatique.

<sup>(2)</sup> Les créances ou dettes envers partenaires ou parties liées comprennent des montants en compte courant avec Groupe Mutuel Services SA et Mutuel Assurance Maladie SA.

## Autres indications

### Événements survenus après la date du bilan

Aucun événement extraordinaire susceptible d'avoir une influence déterminante sur l'état du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'année écoulée n'est intervenu après la date du bilan jusqu'au 26 avril 2024.

### Engagements conditionnels

Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie fait partie du groupe d'imposition TVA du Groupe Mutuel et est de ce fait solidairement responsable des dettes relatives à la taxe sur la valeur ajoutée.

### Informations sur les transactions avec les partenaires ou parties liées

Les transactions avec les partenaires ou parties liées correspondent aux mouvements relatifs aux conventions de gestion administratives que Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie a conclu avec les partenaires suivants :

Groupe Mutuel Services SA:	Convention de gestion administrative relative aux frais de gestion et d'administration
Groupe Mutuel Asset Management GMAM SA:	Convention de gestion relative aux placements de capitaux
Mutuel Assurance Maladie SA:	Contrat de réassurance liées aux prestations de l'assurance indemnités journalières LAMal

## Annexe aux comptes 2023

### Proposition d'utilisation du résultat

en CHF	2023	2022
Bénéfice reporté	-	-
Résultat de l'exercice	132 540	- 107 463
<b>Bénéfice disponible</b>	<b>132 540</b>	<b>- 107 463</b>
./. Attribution à la réserve de l'assurance indemnités journalières LAMal	- 132 540	107 463
<b>Solde du bénéfice à reporter</b>	<b>-</b>	<b>-</b>



Ernst & Young SA  
Avenue de la Gare 39a  
Case postale  
CH-1002 Lausanne

Téléphone : +41 58 286 51 11  
www.ey.com/fr\_ch

A l'Assemblée générale de  
**Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie, Neuchâtel**

Lausanne, le 26 avril 2024

## Rapport de l'organe de révision

### Rapport sur l'audit des comptes annuels



#### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Mutuelle Neuchâteloise Assurance Malade (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation des fonds propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 11 à 21) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



#### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



#### **Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels**

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels, lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



#### **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



## Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Cyril Motte  
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Michaël Carneiro  
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé



## Rapport d'activité 2023

Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie

groupemutuel

Groupe Mutuel Holding SA Rue des Cèdres 5 1919 Martigny 0848 803 111 / groupemutuel.ch



**Sociétés d'assurances de Groupe Mutuel Holding SA :** Avenir Assurance Maladie SA / Easy Sana Assurance Maladie SA / Mutuel Assurance Maladie SA  
Philos Assurance Maladie SA / SUPRA-1846 SA / AMB Assurances SA / Groupe Mutuel Assurances GMA SA / Groupe Mutuel Vie GMV SA  
**Fondations administrées par Groupe Mutuel Services SA :** Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie / Groupe Mutuel Prévoyance-GMP  
Fondation Collective Opsion / Fondation Opsion Libre Passage